



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

**Discours de Madame Myriam El Khomri,
Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville**

54^e Congrès national des centres de santé

vendredi 3 octobre 2014

Seul le prononcé fait foi

Mesdames, Messieurs

C'est avec beaucoup d'optimisme que je vous parle aujourd'hui.

J'ai eu l'occasion de vous rencontrer souvent en tant qu'élue locale, auprès des personnes les plus fragiles, notamment au centre de santé de la Goutte d'or, que je connais bien.

Votre engagement et votre courage sont placés chaque jour au service de nos concitoyens.

Je suis particulièrement heureuse de vous retrouver aujourd'hui en tant que Secrétaire d'Etat à la politique de la ville, dont les 150 centres de santé présents dans les quartiers prioritaires de la ville sont des acteurs essentiels.

En permettant un accès à la prévention et à des soins de qualité bénéficiant du dispositif du 1/3 payant, en répondant également au souhait d'améliorer les conditions de travail et de vie des professionnels eux-mêmes, vous êtes à l'avant-garde de la médecine de demain. Une médecine plus accessible et plus juste.

Oui, vous incarnez une certaine idée de la médecine. J'oserais même dire que c'est la plus belle. Celle de placer son savoir immense, fruit de longues études très difficiles, au service des autres. Vous êtes d'ailleurs plébiscités par de nombreux élus.

La pleine association que je veux que nous tissions ensemble est emblématique de la méthode qui est la mienne pour la politique de la ville.

La politique de la ville, tournée vers les quartiers populaires, voit ses crédits d'intervention maintenus à 338 millions d'euros pour 3 ans. Mais ce n'est pas avec ces seuls crédits et à nous deux seuls, avec Patrick Kanner, que nous allons résoudre tous ces problèmes que vous connaissez.

C'est pourquoi nous mobilisons les autres ministères autour de nos questions.

La convention avec le ministère des affaires sociales portant explicitement sur la santé fait partie des 17 conventions qui ont été signées dans les domaines de l'éducation, de l'emploi ou de la sécurité.

C'est un excellent moyen pour suivre ces engagements entre les ministères.

Ces engagements que définit la convention, il est urgent que nous les tenions.

La question de l'inégalité face à la santé est sans doute l'aspect le plus scandaleux de l'inégalité en général. D'autant plus que la crise a encore aggravé ces inégalités.

Ainsi, dans les ZUS, 1/3 des habitants se considèrent en mauvaise santé contre 27% dans les agglomérations environnantes.

Les phénomènes d'obésité y sont plus fréquents et 1/3 des femmes déclarent souffrir de maladies chroniques.

Mais alors même que des conditions de vie plus difficiles génèrent des problèmes de santé plus nombreux, les habitants des quartiers de la politique de la ville souffrent également d'un déficit en matière d'équipements de santé en comparaison de ce qui est proposé dans leurs agglomérations.

La densité des professionnels de santé par habitant y est également deux fois moins importante qu'ailleurs, en particulier pour les médecins spécialistes et les infirmiers.

D'où la nécessité de mener une politique de santé volontariste dans les quartiers populaires.

C'est pourquoi, dans le cadre de la convention avec le ministère de la ville, Marisol Touraine s'est engagée sur des objectifs qui renforcent encore votre rôle pour l'égalité en matière d'accès au soin.

Je pense à la consolidation des données de santé à l'échelle des quartiers prioritaires, à celle du développement des maisons de santé ou encore au renforcement de la coopération entre les structures de soins de premier secours implantées dans les quartiers et les hôpitaux de proximité présents ou situés en lisière des quartiers.

Ils s'ajoutent aux crédits propres du ministère de la ville, qui assure le financement des « ateliers santé ville » à hauteur de 6,5 M€ et le financement d'actions locales au sein des CUCS pour 8 M€.

Par ailleurs, comme vous le savez, nous sommes en train de lancer la rédaction de nouveaux contrats de ville, définissant les engagements de tous les acteurs de la politique de la ville : Etat, collectivités, acteurs locaux.

J'attends des contrats de ville qu'ils permettent un meilleur ancrage territorial et une meilleure coordination des politiques de santé.

Bien sûr, les agences régionales de santé, qui seront signataires du contrat de ville, auront un rôle majeur à jouer. Mais je souhaite également que les centres de santé participent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du volet santé du contrat de ville.

Je vous invite à vous rapprocher des ARS pour jouer toute votre part dans l'élaboration et la mise en œuvre du volet santé de ces contrats.

Mais je sais, et vous le savez aussi, que beaucoup reste à faire. Et qu'il nous faut définir des priorités, ce qui demande que nous y réfléchissions ensemble.

Je pense au renforcement du financement d'actions opérationnelles à destination des habitants des quartiers prioritaires.

Je prendrai un exemple, celui de la santé mentale.

Tous les besoins ne sont pas satisfaits, notamment s'agissant de l'accompagnement des jeunes en situation de détresse psychologique, un accompagnement qui suppose une bonne coordination avec l'Education Nationale.

Beaucoup de principaux de collège sont démunis face à certaines situations. Une action forte sur ce sujet me semble indispensable.

Les moyens de la politique de la ville pourraient soutenir des actions en ce sens.

Je pense aussi au dispositif d'aide à la création de centres de santé. Une évaluation qui sera lancée dans le courant du mois d'octobre permettra d'adapter le dispositif actuellement en vigueur aux besoins des porteurs de projet.

Je vous ai parlé tout à l'heure d'optimiste. Oui, je suis optimiste. Et très déterminée.

Mon travail de terrain m'a montré qu'on pouvait changer les choses. A condition d'être tous mobilisés sur des objectifs communs, notamment à l'échelle des quartiers, au plus près de leurs habitants.

C'est pourquoi je vous demande à nouveau de vous mobiliser sur la question des contrats de ville. Votre expertise dans le domaine de la santé mais également dans le domaine de la prévention constituent des atouts qu'il nous faut valoriser.

Mon administration a manifesté la volonté de bénéficier de votre expérience de terrain pour proposer une offre de soin et les mesures de prévention les plus adaptées possibles aux besoins des habitants.

Je vous remercie, et vous prie de croire en ma détermination.

Contact Presse : presse.ville@ville.gouv.fr / Tél. 01 49 54 05 73